

Declaration Mondiale Des Droits Des Personnes Atteintes D'attaque Cerebrale

French

En tant que personne ayant subi une attaque cérébrale, j'ai le droit de:



Recevoir les meilleurs soins pour une attaque cérébrale

- Un diagnostic rapide afin d'être aidé rapidement.
- Recevoir des soins par une équipe spécialisée pendant tout le parcours (à l'hôpital et pendant ma réadaptation).
- Recevoir des soins bien coordonnés.
- Avoir accès au traitement, quel que soit ma situation financière, mon sexe, ma culture ou l'endroit où je vis.
- Recevoir des soins qui me conviennent en tant qu'individu – considérant mon âge, ma culture, mes buts et les changements de besoins dans la durée.



Etre informée et préparée

- Etre informée des signes d'une attaque afin que je puisse les reconnaître si j'en suis victime.
- Etre complètement informée concernant ce qui m'est arrivé et comment vivre après une attaque pour aussi longtemps qu'il le faudra.



Etre soutenue dans mon rétablissement

- Recevoir de l'espoir pour obtenir le meilleur rétablissement possible maintenant et dans le futur.
- Recevoir une aide psychologique et émotionnelle selon mes besoins.
- Etre considérée dans tous les aspects de la société, quel que soit mon handicap.
- Recevoir l'aide (financière ou autre) pour s'assurer de soins à long terme.
- Etre soutenue pour un retour au travail et/ou d'autres activités auxquelles je choisis de participer après mon attaque.
- Avoir accès à un plaidoyer formel ou informel pour m'aider à avoir recours aux services dont j'ai besoin.
- Avoir un lien avec d'autres survivants d'attaque et leurs soignants pour que je puisse recevoir et offrir du soutien dans mon rétablissement.



**World Stroke
Organization**

www.world-stroke.org

Declaration Mondiale Des Droits Des Personnes Atteintes D'attaque Cerebrale

French

Les attaques cérébrales sont une des premières causes de décès dans les pays développés ainsi que dans les pays en voie de développement et une cause majeure de handicap. **Il y a plus de 17 millions d'attaques cérébrales chaque année** et 6 millions de personnes meurent de cette maladie. **Toutes les deux secondes, quelqu'un souffre d'une attaque cérébrale, quel que soit son âge ou son sexe.**

Derrière ces statistiques, il y a des vies réelles.

Malgré ces statistiques choquantes, de nombreuses personnes souffrent d'attaque cérébrale et beaucoup d'entre elles n'ont pas accès à un traitement, une réadaptation et le soutien qui leur donneraient une plus grande chance de rétablissement, une vie saine, productive et indépendante.

La déclaration mondiale des droits des personnes atteintes d'attaque cérébrale est une priorité importante pour la World Stroke Organization. Ces droits identifient les soins importants pour TOUS les survivants d'attaque cérébrale et leurs soignants à travers le monde.

Cet outil peut servir aux individus et aux organisations afin de communiquer aux soignants, aux gouvernements et à leurs agences ce que les personnes ayant subi une attaque cérébrale considèrent comme étant les choses essentielles pour leur rétablissement. Dans ce document, de nombreux aspects de soins considérés comme étant importants pour les personnes ayant subi une attaque cérébrale sont inclus. Ces aspects ont clairement montré un déclin de mortalité et de handicap après une attaque cérébrale.

La déclaration mondiale des droits des personnes atteintes d'attaque cérébrale n'est pas un document légal. C'est un guide de soins importants pour ceux qui ont survécu à une attaque et leurs soignants afin d'arriver aux meilleurs résultats possible pour ceux qui font l'expérience d'une attaque.

La déclaration mondiale des droits des personnes atteintes d'attaque cérébrale a été écrite par un groupe de survivants d'attaque et leurs soignants de toutes les régions du monde. Ils avaient aussi le support d'un plus grand groupe de survivants et de soignants et de milliers d'autres personnes issues de différents pays, cultures et langues. Tous ont répondu à des sondages afin de comprendre s'il y a des différences entre les différentes parties du monde. Leurs réponses montrent que ce qui compte dans le rétablissement d'une attaque est partout la même chose, peu importe où les personnes victimes d'attaque vivent.

Les questions exposées sont indiquées dans la déclaration mondiale des droits des personnes atteintes d'attaque cérébrale, dans l'ordre d'importance jugé par les survivants et leurs soignants.

Nous espérons que ce document sera un outil utile pour améliorer les soins des personnes ayant subi une attaque, poser un meilleur diagnostic et offrir un meilleur traitement de façon à améliorer les soins et le support des personnes concernées à travers le globe.



**World Stroke
Organization**

www.world-stroke.org